



**Champlost**

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2020**

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARULT Jean-Claude (Adjoints), BEGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absente non excusée** : MUGUET Anne-Magali

**Secrétaire de séance** : BEGLIA Gérard

En préambule à la séance, Monsieur le Maire informe de la démission de M. Philippe GODARD, conseiller municipal, pour des raisons qui lui sont propres. Démission qui est définitive dès sa réception par le Maire, à savoir en date du 22 octobre 2020.

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Inscription de l'état d'assiette 2021 dans la forêt communale

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

#### ORDRE DU JOUR

##### 2020/036 Inscription à l'état d'assiette – Exercice 2021 :

Suite à la présentation faite par l'agent patrimonial, M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription à l'état d'assiette des parcelles proposées pour l'exercice 2021.

Après discussions, il est sollicité l'inscription de la parcelle n°3 d'une surface de 7,51 ha et décidé la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale en délivrance en bloc et sur pieds de la parcelle n°3.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

##### 2020/037 Remplacement délégué titulaire et suppléant suite démission conseiller municipal :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de M. GODARD Philippe et étant donné sa nomination en tant que délégué titulaire de la commission Environnement / Cadre de vie et délégué suppléant au sein du SIVU de la Fourrière du Senonais, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

- Mme POTHEAU Geneviève propose sa candidature à la commission Environnement / Cadre de Vie
- Mme BOCAT-MONNET Christiane propose sa candidature au sein du SIVU de la Fourrière du Senonais.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR chacune au poste demandé.**

##### 2020/038 Désignation garants affouages :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des garants des affouages, et demande s'il y a des candidats. Ms. COMPÉRAT Jean-Raymond, et CHICON Pierre anciens garants se représentent et M. ZIELINSKI Arnaud se présente en tant que nouvel arrivant.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

##### 2020/039 Désignation correspondant défense :

M. le Maire informe qu'un correspondant défense peut être désigné par le Conseil Municipal.

Ce correspondant a vocation de développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Dans le contexte sécuritaire conjoncturel, il favorise la cohésion et l'esprit de défense de nos concitoyens, particulièrement dans un département où ne stationnent plus d'unités militaires aujourd'hui.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense. M. CHICON Pierre se propose au poste de correspondant défense.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/040 Convention de mutualisation des agents et équipements de la police municipale de Saint-Florentin dans le cadre d'une police pluri-communale :**

M. le Maire rappelle la convention de mutualisation de la Police Municipale qui vise à permettre la continuité des missions de sécurité et de prévention sur un territoire élargi et ainsi améliorer la qualité du service rendu à la population. Les communes de Saint-Florentin, Bellechaume, Beugnon, Chailley, Chéu, Germigny, Héry, Neuvy-Sautour, Turny et Vergigny font partie de cette Police Municipale mutualisée.

Il est demandé de voter à l'intégration de la commune de Seignelay qui participerait à un forfait de 3 heures semaine et la commune de Saint-Florentin baisserait d'autant son forfait horaire pour passer à 4 heures semaine.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/041 Tarifs communaux 2021 :**

M. le Maire remet et présente la liste désignant les tarifs communaux à réviser pour l'année 2021.

Le Conseil, après discussion, définit les augmentations des tarifs suivants :

- Tarif concession perpétuelle : 1 200€
- Nettoyage des salles des fêtes (augmentation de 2% de la société de nettoyage) :

Nouveau tarif pour Champlost : 76.00€ et pour Vachy : 45.00€.

- Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable, de l'eau assainie (augmenté de 0,05€/m<sup>3</sup>) :

Eau potable : 1,85€ / m<sup>3</sup>                      Eau assainie : 1,95€ / m<sup>3</sup>

- Loyers :

Logement au-dessus de l'école primaire : 424.75€ / Logement Chatton : 493,96€

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/042 Décision Modificative n°1 Budget eau/assainissement :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget eau/assainissement. Il sera donc retiré 5 200€ du c/6155 pour transférer 2 150€ au c/673 ; 2 300€ au c/701249 ; 750€ au c/706129.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/043 Vote indemnités du Maire et des adjoints :**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de reprendre la délibération de vote des indemnités du Maire et des adjoints. En effet, il rappelle que le taux maximum des indemnités du Maire est de 40,3% de la rémunération de l'indice 1027, or lorsque que le taux maximum n'est pas appliqué il convient de préciser que le pourcentage voté et à la demande expresse du Maire.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/044 Versement subvention aux associations communales suite COVID-19 :**

Au vu de la pandémie liée à la COVID-19 et notamment aux confinements et aux restrictions gouvernementales en ce qui concerne la propagation du virus, il est évident que les associations n'ont pu faire leurs manifestations habituelles comme elles l'entendaient. M. le Maire tient à préciser que les subventions allouées chaque année aux communes le sont intentionnellement pour servir à l'investissement et non au fonctionnement et qu'il conviendrait donc de délibérer quant au versement pour l'année écoulée. Un débat s'engage quant à la finalité de verser tout ou partie de la subvention annuelle, un vote est organisé et se décompose comme tel :

1 voix pour annuler à 100%

5 voix pour versement à 100%

7 voix pour versement à 50%

**Le Conseil vote pour le versement de la subvention 2020 à 50% du montant.**

**2020/045 Transfert de la compétence en matière de PLU à la CCSA :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de reprendre, suite aux élections municipales, la délibération visant à s'opposer au transfert de la compétence liée au Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Serein et Armance.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**2020/046 Droit de préemption propriété sise Place du 14 Juillet à Champlost :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'aurait la commune de créer un droit de préemption sur la propriété sise Place du 14 Juillet (parcelle cadastrée AD 196) à CHAMPLOST en vue de pouvoir réaliser des opérations d'intérêt général.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Vitesse excessive des véhicules rue des Vergers à Chatton (voie départementale) :**

Une demande écrite sera faite au Département par l'intermédiaire de M. le Maire pour qu'une action soit menée afin de limiter la vitesse sur cette voie ainsi qu'une étude d'aménagement des fossés pour sécuriser la de circulation des enfants se rendant à l'arrêt de car situé au bas de cette rue et également des piétons et riverains. (voie souvent rétrécie par des véhicules stationnés sur la route).

La séance est levée à 23 h 30.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 3 décembre 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,  
Jean-Louis QUÉRET**

